VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1834, il sera vendu Mardi le 3 Février [illegible] Bourse de Hewlett, les propriétés [illegible] ses créanciers par Madame [illegible] Edouard [illegible], savoir :

[illegible] faubourg Franklin [illegible]

[illegible]

[illegible] les maisons de Madame [illegible] un plan fait par C. F. Zimpel, le [illegible]

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées [illegible] la rue Prosper, ayant 27 pieds 4 pouces, 6 lignes [illegible] sur 117 pieds 10 pouces, 8 lignes sur la rue Prosper.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces, 6 lignes de face aux Champs Elisées, sur [illegible] pieds [illegible] pouces de profondeur.

No. 8 et 9 ayant chacun 32 pieds de face à la rue St. Avide sur 112 pieds, 1 pouce de profondeur.

Nos. 12, 13 et 14 ayant chacun 28 pieds, 5 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds, 10 pouces, 8 lignes de profondeur.

Nos. 15, 16, 17 et 18 ayant chacun 33 pieds, 3 pouces de face à la rue des Français, sur 127 pieds, 10 pouces, 8 lignes de profondeur.

Nos. 19 et 20 ayant chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 177 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Vingt-un terrains, situés dans l'ilet No. 11, faubourg Washington, à un ilet de la Baptiste, d'après un plan fait par C. F. Zimpel, le 16 décembre 1831.

No. 1 formant l'encoignure des rues St. Jean-Baptiste et St. Ferdinand, ayant 110 pieds sur la première, et 30 pieds sur la dernière.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ayant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 110 pieds de profondeur.

No. 11 formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et St. Avide, ayant 31 pieds sur la première et 110 sur la dernière.

Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 ayant chacun 30 pieds sur la rue St. Avide et 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Nos. 17, 18, 19, 20 et 21 ayant chacun 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Quatre terrains situés au fauxbourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 18 janvier 1833.

Nos. 1 et 2 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces, 7 lignes de profondeur.

Nos. 3 et 4 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Bacchus entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces, 7 lignes de profondeur.

Ces quatre terrains sont tout près du Bassin, du nouveau canal, terre exhaussée, et sont des terrains de très grande valeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Trois terrains dans la prolongation de la rue St. Louis d'après sur la copie d'un plan fait par C. F. Zimpel, basée sur le plan original fait par J. Pilié, le 21 juin 1831 et désignés par les Nos. 5, 6 et 7, ayant chacun 33 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue St. Louis, sur 129 à 137 pieds de profondeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Huit terrains de valeur, situés dans le nouveau fauxbourg Marigny, ilet No. 17, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 2 février 1833.

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Morales, ayant 32 pieds, 11 pouces sur la première et 120 sur la dernière.

Nos. 2 et 9 ayant chacun 32 pieds sur les Champs Elisées sur 120 pieds de profondeur.

No. 10 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Urquhart, ayant 30 pieds, 11 pouces sur la première et 120 sur la dernière.

Nos. 11 et 12 ayant chacun 30 pieds, 8 pouces sur la rue Morales sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Nos. 13 et 14 ayant chacun 30 pieds, 7 pouces sur la rue Urquhart sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Deux cent cinquante terrains situés dans la ville de Magnolia, dans la Floride, mesurant chacun 75 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, d'après le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Cette ville établie il n'y a que 8 ans, exporte aujourd'hui près de 20,000 balles de coton, et promet de rivaliser la Mobile sous peu d'années. Elle a des paquets qui font régulièrement le voyage à New-York et plusieurs améliorations, entre autres un Rail-Road à Talahassee le siége du gouvernement qui donneront une grande valeur additionnelle [illegible] pendant plusieurs années.

Le tiers indivis de cette propriété appartient à M. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise de 81 terrains situés dans le fauxbourg Livaudais, savoir :

Dix-sept terrains dans l'ilet No. 127, borné par les rues Dryades, Bacchus, Seconde et Troisième.

Vingt-six terrains dans l'ilet No. 29, borné par les rues Chippewa, Jersey, Washington et Sixième.

Vingt terrains dans l'ilet No. 136, borné par les rues St. Denis, Dryades, Washington et Quatrième.

Dix-huit terrains dans l'ilet No. 155, borné par les rues St. David, St. Patrick, Première et Seconde.

Quatre-vingt-un terrains, le tout d'après les plans faits par C. F. Zimpel, le 12 mars 1833.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise d'une maison et terrain situés rue Casa Calvo, fauxbourg Marigny, le dit terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Casa Calvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, n'étant qu'à 120 pieds de distance de l'encoignure des Champs Elisées. La maison contient quatre appartemens et cabinets, il y a dans le fond cuisine, chambres à domestiques, écurie, &c.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Dix-huit terrains situés dans le fauxbourg Delor.

Nos. 258, 259, 260 et 261 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 pieds de profondeur entre Florida Landing et la rue Cypress.

No. 262 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 sur la rue Cypress.

No. 263 ayant 37 pieds de face à la rue Locust sur 125 sur la rue Cypress.

No. 264 attenant au 263 ayant 25 pieds de face à la rue Locust sur 125 de profondeur.

Nos. 281, 282, 283 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Vine sur 125 de profondeur.

No. 284 de forme irrégulière, ayant 31 pieds de face à la rue Vine, sur environ 125 de profondeur.

No. 285 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds sur la rue Cypress.

Nos. 286, 287, 288, 289 et 290 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia, sur 120 pieds de profondeur.

Ces derniers 10 terrains sont bornés par les rues Florida Landing, Cypress, Magnolia et Vine.

No. 238 ayant 25 pieds de face à Florida Landing, sur une profondeur de 133 pieds d'un côté et 127 de l'autre, ce terrain est de grande valeur, a été exhaussé, et est situé près du bassin du nouveau canal.

La moitié indivise de ces terrains appartient à Mr. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions :—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Six terrains situés dans le faubourg des Religieuses.

Lettre C, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 114 de profondeur sur la rue Prytanée.

Lettre D, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 115 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Quatre terrains contigus à l'encoignure opposée, formant l'encoignure des rues St André et Prytanée, ayant chacun 32 pieds de face à la rue St André, sur 110 pieds à 113 de profondeur, designés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, le No. 4 formant l'encoignure.

La moitié indivise de ces six terrains, appartient à Mr B. F. French, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

[illegible] fauxbourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 de profondeur entre les rues Musique et des Poètes.

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Tous les droits et titres [illegible]

[illegible]

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

Une terre [illegible]

[illegible]

Conditions :—6, 12 et 18 mois.

[illegible]

[illegible] aux frais des [illegible]

E. GOTTSCHALK [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Babcock.

EN vertu d'un ordre de la cour des Preuves [illegible] pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

[illegible] public le 11 déc 1830.

[illegible] la somme de [illegible] de la vente [illegible] à 2 et 3 années de crédit [illegible] sans intérêt pour les quels l'acquéreur [illegible] billets endossés à la satisfaction du vendeur, hypothèque [illegible]. Dans le cas où [illegible] ayant la propriété, la somme de 3000 piastres [illegible] de vente sera [illegible] vendue pour liquider une dette de 20,000 piastres à la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, pour laquelle la terre et les nègres sont hypothéqués.

N. B.—Cette vente étant celle d'une propriété ne sera cassée par ordre de la cour de preuves, l'acquéreur sera déchargé de toute hypothèque et autres redevances sur la dite propriété.

Les actes de vente seront passés devant [illegible] aux frais de l'acquéreur. 8 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Henry Babcock.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, vendredi 30 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, les propriétés ci-après décrites faisant partie de la succession de feu Henry Babcock, savoir : Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, ayant face au côté méridional de la rue de la Commune, entre les rues St Charles et de Camp, de 45 pieds 6 pouces 4 pouces 1 ligne, de face, sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et une ligne, sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain no 3, et 74 pieds 4 pouces, sur la ligne qui sépare ce terrain de celui de Mr. S. McCutchon jusqu'à la profondeur de la muraille qui divise ce terrain de celui de McCutchon, où il se rétrécit d'environ 6 pouces et 2 lignes, ensuite, une autre profondeur de 35 pieds 0 pouces et 4 lignes jusqu'à la ligne du fond qui a 45 pieds et 2 lignes, (mesure américaine); ce morceau de terre comprend deux terrains sous les Nos. 1 et 2 d'après un plan de Joseph Pilié du 13 février 1830 annexé au folio 191 du régistre de G R Stringer, N. P. pour l'année 1830. Cette propriété appartient à la succession de Henry Babcock et à M. Charles Gardiner, et sera vendu du consentement de ce dernier. Messieurs Crane et Marsh, carossiers y tiennent maintenant leur atelier, et la louent à raison de $1800 par an; possession immédiate sera donnée. Elle est située au centre des affaires, et dans un endroit qui augmente tous les jours en valeur. Conditions, $5993 32-100, le 9 de mars 1835; $6405 65-100, le 9 de Mars 1836, et le reste à deux ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

N. B. Cette propriété étant hypothéquée pour les deux sommes ci-dessus, les obligations seront affectées à cette hypothèque.

Aussi les esclaves suivans appartenant à la dite succession, savoir :

Henry, charretier, journalier et charpentier, âgé de 43 ans.

Phil, charretier, journalier et marchand, âgé de 22 ans.

Moad ou Wright, marchand et cuisinier, âgé de 37 ans.

Bill, charretier, journalier, marchand, domestique, [illegible] frenier et maçon, âgé de 26 ans.

Jerry, charretier, journalier, charpentier et marchand, âgé de 21 ans.

Letty, marchande, domestique et blanchisseuse, âgée de 21 ans.

Ces esclaves ont été achetés à l'encan fait par ordre de Mr. Louis Bouligny et sont hypothéqués pour le prix d'achat, savoir, $6070 payable à 1 et 2 ans, du 15 avril 1834, hypothèque que la succession fera radier.

Conditions, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Mr Jules Mossy, N. P aux frais des acquéreurs.

Aussi, Phœbe, cuisinière, âgée de 23 ans, avec son fils âgé de 1 an et Joe, bon charpentier.

Conditions, 6 et 12 mois comme les autres esclaves.

30 déc

PAR TRICOU, DOMINGON, CANONGE, MOSSY & GARIDEL.

Ventes de terrains de la ville.

IL sera vendu le Jeudi 12 Février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, sans réserve, 28 terrains ayant 16 pieds de face, et de différentes profondeurs, situés sur le passage établi par ordonnance du Conseil de Ville, entre les rues St. Louis et Conti, ces devant la situation centrale de ces lots, les hauts loyers dans ce voisinage, on reconnaitra que cette occasion est des plus favorables pour placer des fonds avantageusement.

Par l'ordonnance du Conseil de Ville, ce passage est réservé pour les piétons, et devra être pavé en large pierres aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs seront tenus d'y construire des bâtisses, ayant la façade conformément au plan exposé à la Bourse. Les écuries, boutiques de forgerons, cabarets, manufactures de savon et tous les autres établissemens de ce genre en seront exclus, cette condition rendra le passage très convenable pour bureaux, études, magasins de nouveautés et de marchandises sèches, et en assurera la propriété en tout tems.

Cette vente sera faite sans réserve et à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan des terrains et des bâtisses est déposé à la Bourse.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Séghers not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 janv

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi 14 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

Trois Maisons neuves, à trois étages, bâties en briques et couvertes en ardoises; les dépendances sont également à trois étages, bâties en briques et couvertes en ardoises. Elles sont situées à l'encoignure des rues Condé et Esplanade.

Chaque maison est bâtie sur un terrain de 21 pieds 4 pouces de face, sur 110 environ de profondeur.

Conditions : La maison de l'encoignure, 2000, piastres comptant et le reste payable dans dix ans, portant 9 pour cent d'intérêt, l'acquéreur fournissant caution à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les deux autres seront vendues à 6, 12, 18 & 24 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. La maison du centre est louée à bail pour un an, à partir du 1er, Novembre dernier. 16 janv

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse d'Orléans, en date du 23 décembre 1834, il sera vendu le samedi 14 février prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, le Terrain ci-après décrit, dépendant de la succession de Etienne Jean-Baptiste Lajonchère, homme de couleur libre ; un Terrain situé dans le faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face sur deux cents pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Zénon Ninet, et de l'autre par celle de M. Pierre Rapp.

Conditions :—6, 12, 18 et 24 crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 janv

PAR MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 16 février, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre du syndic des créanciers de Barthelemi Chauvin Delery, la négresse Fanny ou Francoise, d'environ 28 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse de [illegible] depuis environ 12 ans dans le pays. Cette esclave est vendue, sans garantie de la part du syndic, des vices et maladies prévus par la loi et des qualités indiquées ci-dessus.

Conditions : 3, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 janv

JACQUES LILLY [illegible]

[illegible]

140 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SAMEDI, 31 Janvier, à la Bourse, la vente commencera à 11 heures du matin, il sera vendu, les esclaves ci-après décrits appartenant à M. Louis A. Leinolin, à un crédit de [illegible] en billets endossés à la satisfaction [illegible] hypothèque; les actes de vente, devant [illegible] aux frais des acquéreurs.

[illegible] DES ESCLAVES

[illegible] bon maçon et platrier, pro[illegible]

2°. [illegible], de 25 ans, do do

3°. [illegible] do do

[illegible] do do

[illegible] do do

[illegible], de 25 ans, do do

[illegible] 19 ans, maçon commun.

[illegible] de 30 ans, charretier, cocher, laboureur et [illegible] à soigner les chevaux.

10°. *Augustin*, de 25 ans, bon manœuvre.

11°. *Bob*, de 14 ans, bon laboureur et manœuvre.

12°. *Dick*, de 30 ans, bon charretier et laboureur.

13°. *[illegible]*, griffe de 15 ans, do do

14°. *[illegible]*, nègre de 38 ans, laboureur et bon faiseur de mortier.

15°. *[illegible]*, de 27 ans, bon faiseur de mortier.

16°. *Charles*, de 18 ans, bon laboureur et manœuvre.

17°. *Dominique*, mulâtre de 14 ans, do do

18°. *Bill Boyle*, nègre de 15 ans, do do

19°. *William*, de 17 ans, do do

20°. *[illegible]*, de 19 ans, do do et entendu dans un chantier.

21°. *Moses*, griffe de 18 ans, peut poser des briques à la ligne.

22°. *Andrew*, nègre de 26 ans, un peu charpentier, maçon et peintre.

23°. *Henry*, de 15 ans, bon laboureur et maçon commun.

24°. *Andrew*, quarteron d e14 ans, do do

25°. *Stephen ou Steven*, mulâtre de 20 ans, cuisinier et barbier.

26°. *Nul*, nègre de 11 ans, bon domestique de maison.

27°. *Charles*, de 14 ans, laboureur, un peu maçon et bon domestique de maison.

28°. *Frances*, mulâtre de 19 ans, domestique de maison.

29°. *Susan*, mulâtresse âgée de 16 ans, blanchisseuse, couturière et domestique de maison.

30°. *Lucy*, négresse de 19 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse.

31°. *Melinda*, quarteronne de 29 ans, bonne domestique de maison, cuisinière et couturière, et bon quelque fois.

32°. *Betsy*, mulâtresse de 14 ans, bonne domestique de maison et gardienne.

33°. *Emily*, quarteronne de 11 ans, domestique de maison.

Aussi—Un bloc de bâtisses situé à l'encoignure des rues Prytanée et Erato, divisé en quatre appartements qui ont chacune 22 pieds de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur, sur un passage de 5 pieds de large commun à tous les terrains. Toutes les maisons sont neuves et commodes.

Un terrain vacant, à l'encoignure des rues Foucher et St Joseph, enclos d'une barrière très forte et très haute, de 30 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 119 pieds de profondeur face à la rue Fourché.

Deux terrains, Nos. 1 et 2, dans l'ilet 70, faubourg Tréme, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Domaine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes. On peut voir les plans à la Bourse.

Conditions—6 et 12 mois, en billets endossés et portant hypothèque. 31 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

40 ESCLAVES ACCLIMATES.

IL sera vendu, lundi, 9 février, à midi, à la Bourse : 40 esclaves d'habitation, tous acclimatés et depuis plusieurs années dans cet état ; ils étaient tous sur une habitation à sucre ; parmi eux se trouvent un forgeron et un [illegible].

Conditions—comptant—vendu sans réserve et aucun prix fixé.

N. B.—On donnera toutes les informations nécessaires dans les offices, un jour avant la vente. 22 janv

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 22 de janvier 1835, il sera vendu le Vendredi 27 février, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées abandonnées par Joseph Lasalle à ses créanciers.

6 lots de terre situés au faubourg Maltreuil, formant l'ilet borné par les rues Urquhart, Girod et Dérièire et la propriété de M. Jacques Lousseau, lesdits lots désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude d'Octave de Armas, not. pub. La moitié indivise des dits lots appartient à M. Gabriel Jolieu qui consent à la vente en totalité.

Une négresse nommée SUSANNE, âgée d'environ 12 ans. Conditions comptant. 27 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse de Hewlett :

Une négresse nommée POLLEY, âgée d'environ 35 ans, depuis 3 ans dans le pays, sachant laver et faire la cuisine, domestique, pleinement garantie. Conditions, comptant. 27 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le lundi 2 février, à midi, l'esclave griffe, appelée Adelaide, âgée d'environ 16 ans, bonne domestique de maison ; elle parle français et un peu anglais, et est garantie.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque. L'acte de vente sera passé pardevant M. Wm. Boswell, notaire pub., aux frais de l'acheteur. 27 janv

Jean Hall & Co. contre J. W. Junkin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, à midi, le 16 février, 1835, la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, deux lots de Terre situés dans le faubourg des Religieuses dans la paroisse de Jefferson, s'adjoignant l'un à l'autre et désignés par les Nos. 1, 2 sur un plan fait par F. Zimpel député voyer fait le 15 avril 1833. Lesdits lots mesurent chaque 31 pieds un pouce de face à la rue St. Amant, 22 pieds 10 pouces 2 1-2 lignes de largeur dans la profondeur ; le lot No. 1, mesure 100 pieds 2 pouces 6 lignes sur la rue St. André, 185 pieds sept pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 2 ; le lot 2, mesure 181 pieds 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 3, suivant le plan, le tout mesure américaine. Saisi dans l'affaire ci-dessus pour satisfaire la demande du plaintif.

Conditions—Comptant.

J. CHARBONNET, shérif.

Paroisse de Jefferson, 10 janvier 1835. 26 janv.

PHARMACIE DE J. MICHINARD.

ENCOIGNURE GIROD ET TCHOUPITOULAS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés ; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 janv

Magasin des nouveautés de Paris,

En gros et en détail.

LE soussigné, rue de Chartres, No. 374, encoignure Jefferson, 36, vient de recevoir de Paris par la voie de New-York, un bel assortiment de cols en satin pour bal, et autres différents goûts, demi-bas de soie différentes couleurs, bretelles de gomme montée en argent et vermeil, assortiment de cannes en jonc, épées fortes, cannes à lances &c.

Fleurs artificielles pour coiffure de bal, ainsi que pour mariée, dernier genre.

Parfumeries surfines dans les meilleurs cosmétiques et aux si frais que possible.

Pour dames, touffes à l'anglaise indéfrisables, et autres coiffures, serpeignes tous arais de chair, perruques de dames [illegible] ditto à la ninon, nattes dit fausses queues, toute longueur.

Perruques pour homme, métallique toupet ditto et à crochet, peignes d'écaille et en ruffle de toute façon, brosseries fines de toute genre &c.

Allant en France on pilmplemia il vendra au prix le plus modéré. Il prie les personnes qui sont à la campagne et qui ont contracté des engagements pour des apprentis ou coiffure de ne plus retarder à envoyer leurs sujets, s'ils ont quelques réclamations à lui faire pour le fini d'apprentissage. 10 janv. GAUCHAC.

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO. ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, [illegible]

[illegible]

100 [illegible]

VENTES A [illegible]

PAR FERNANDEZ & [illegible]

IL sera vendu, samedi prochain, le 3 février, à la Bourse, à midi, les propriétés suivantes, 1°. un terrain situé dans la rue Mystérieuse, entre les rues St. Claude et Amour, mesurant 27 pieds 9 pouces et demi de face sur la rue Mystérieuse, sur 90 pieds 2 pouces de profondeur d'un côté, et 83 pieds 10 pouces de profondeur de l'autre côté, avec une maison à deux appartemens, galerie, cabinet, et d'autres améliorations, le tout est maintenant loué [illegible] par mois, la banquette en planches a été payée.

2o. Un do joignant le même terrain, mesurant 27 pieds 9 pouces et demi de face sur la rue Mystérieuse et 83 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne bornant le susdit terrain, et 77 pieds 7 pouces et demi de profondeur sur l'autre ligne avec les améliorations qui s'y trouvent.

3. Un terrain dans la rue Mandeville, entre les rues St. Jean-Baptiste et Girod, mesurant 40 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

4. Un terrain joignant le susdit terrain ayant la même face et la même profondeur.

5. Un terrain, faisant l'encoignure des rues d'Amour et d'Enghien, mesurant 63 pieds 3 pouces de face à la rue d'Enghien par 45 pieds 10 pouces et demi, sur la rue d'Amour et 69 pieds 10 3-4 pouces de profondeur sur la ligne de la rue d'Amour, par 87 pieds 3 pouces sur la ligne de la rue d'Enghien.

6. Un terrain joignant le susdit lot de terre, mesurant 35 pieds 11 pouces et demi de face à la rue d'Enghien par 67 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du susdit terrain et 77 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre et 34 pieds de large dans la profondeur.

7. Un terrain à côté du même, mesurant 35 pieds et demi 11 pouces de face sur la rue d'Enghien par 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du susdit terrain, et 87 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre, borné, et 34 pieds de large dans la profondeur, le tout mesure américaine, et toutes les banquettes ayant été payées, selon le plan déposé à la Bourse.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente à l'étude de Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI 31 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des syndics des créanciers de M. J. B. Ory, et à la lettre [illegible] de M. A. H. Dejonge.

La négresse Caroline, âgée de 20 ans.

Conditions—Payable en mars 1835, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not pub, aux frais des acquéreurs.

21 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 9 de février prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, les biens suivans, savoir :

1o. L'île connue sous le nom de Grande Terre, située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec tous les établissemens qui s'y trouvent et qui consistent principalement en une sucrerie en briques couverte en tuiles plates, contenant une machine à vapeur, &c. &c., et toutes autres améliorations sur ladite habitation, en exceptant seulement une portion de terre de 132 arpents de superficie ou environ, qui appartient au gouvernement des Etats-Unis, qui en a fait l'acquisition pour y établir des fortifications.

2o. Quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de boeufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, des instrumens d'agriculture, quelques meubles de maison, 2 chalans ou bateaux plats et une pirogue, et enfin tous autres objets attachés à ladite habitation.

3o. Quarante Esclaves servant à l'exploitation de ladite habitation, dont suivent les noms et âges, savoir : 1. Billy Linton, nègre de 35 ans ; 2. Valsey de 28 ; 3. Jack Harding de 30 ; 4. Nelson de 38 ; 5. Gouverneur de 47 ; 6. Sam de 47 ; 7. Jack Hall de 37 ; 8. Stephen de 44 ; 9. Ruben de 28 ; 10. Henry de 31 ; 11. Samlet de 40 ; 12. Rotan de [illegible] ; 13. Peter de 50 ; 14. Plaisance de 15 ; 15. Marie de [illegible] ; 16. Belinda de 36 ; 17. Louise de 14 ; 18. [illegible] de 38 ; 19. Jolly de 20 ; 20. Hester de 40 ; 21. [illegible] ; 22. Agnes de 35 ; 23. Sarah de 24 ; 24. [illegible] ; 25. [illegible] de 11 ; 26. Relf de 9 ; 27. Médor de 5 ; 28. [illegible] ; 29. Edmond de 5 ; 30. Christophe [illegible] ; 31. [illegible] de quelques mois ; 32. Paul de [illegible] ; 33. [illegible] ; 34. Victoire de 8 ; 35. Fanny de [illegible] ; 36. [illegible] ; 37. Jeanne de quelques mois ; 38. Susanne de [illegible] ; 39. Manon de quelques mois ; 40. Nelly de [illegible].

L'île *La Grande Terre* offre d'immenses avantages pour toute espèce de culture. Les cannes à sucre d'une beauté remarquable, arrivent à un degré de maturité que l'on ne voit nulle part ailleurs dans la Louisiane ; elles ont aussi l'avantage incomparable d'être bien moins sujettes à être affectées par le froid. On y roule encore en ce moment, et avec le peu de forces qui s'y trouvent, on obtient au plus de trois cents boucauts de beau sucre. Bien administrée, et avec des forces suffisantes, cette habitation produirait des revenus considérables ; non seulement en sucre et coton, mais encore par la pêche. L'air y est parfaitement salubre.

Conditions—Cette habitation avec les esclaves et tous les objets y attachés seront vendus en un seul lot, payables à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en cinq termes égaux, dont le premier échoiera au 1er. Février 1836, en billets endossés à la satisfaction de la Direction de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

4o. Une Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, rive droite du fleuve Mississippi, à environ sept lieues au dessous de cette ville, ayant 31 arpens de face audit fleuve, sur 40 arpens de profondeur ; bornée dans la partie supérieure par l'habitation de Mr. Nicolas Reggio, et dans la partie inférieure, par Mr. Auguste Guérin, ensemble la sucrerie, les maisons et autres bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ladite habitation sans en rien excepter.

Plus les chevaux, bœufs, instrumens aratoires et autres objets généralement quelconques attachés à ladite habitation. Cette habitation offre environ 300 arpens de terre cultivables en cannes à sucre, et environ 50 arpens de bonnes souches.

Conditions—1, 2, 3, et 4 ans en quatre paiemens égaux dont le premier sera dû le 1er. Avril 1836, et les autres à la même époque des années 1837, 1838 et 1839, le tout payable en billets endossés à la satisfaction de la Direction de l'Association Consolidée, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs des biens ci-dessus annoncés en vente, ne seront mis en possession, qu'après avoir rempli les conditions de l'adjudication, et en attendant, les biens adjugés seront à leurs risques. 23 janv.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'après le consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Jeudi 29 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Le bail de la maison no. 60, rue de la Nlle. Levée, jusqu'au 1er. octobre prochain. Conditions : comptant. G. W. MORGAN.

Saisi à la poursuite de A. Phelps.

26 janv shérif

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

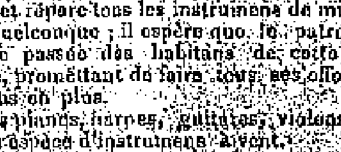

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle Orléans, qu'il manufacture et répare tous les instrumens de musique généralement quelconque ; il espère que le patronage qu'il reçut l'année passée des habitans de cette ville, lui sera continué, promettant de faire tous ses efforts pour le mériter de plus en plus.

Il répare les pianos, harpes, guitares, violons, violoncelles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pianos par contrats pour la saison et s'engage à se transporter partout jusqu'à 20 milles de la cité. Conditions :—Pour la ville, pour accorder, et clore et mettre des cordes autant que le besoin l'exigera, dix piastres payables d'avance, et pour la campagne, le prix sera moindre à proportion de la distance. Il offre à vendre un très-joli piano de 6 octaves, de dixième mailles. Il achète et vend des pianos de seconde main, à commission. Son adresse rue Poydras No. 61, entre les rues Magasins et Camp. 10 janv

ENSEIGNEMENT.—M. J. Eyad annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec et qu'il enseigne la géographie, y compris l'usage des globes, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons [illegible]

Sa demeure est rue Royale [illegible]

[illegible]

LE DOCTEUR [illegible]

[illegible]

F OR SALE. [illegible] Insurance Stock [illegible] EDWARD GOTTSCHALK, broker.

VENTES PAR LE SHERIF.

Luliston S. W. Wilson vs Edward McGarvey.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mardi 3 février prochain, à une heure p. m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans.

Conditions de la vente—comptant.

G. W. MORGAN, shérif.

6 janv

Quirino & Ghilat contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1, et 2 du 34me carré ou ilet, et le No. 1, du même ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir :

LE LOT No. 1, du 34me ilet, formant l'encoignure, mesure 82 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur avec face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 9 lignes de profondeur ; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 62 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions :—Comptant.

27 déc. G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—James F. King contre Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Norman.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons infinitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, ayant chacun, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau du shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc. G. W. MORGAN shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique, le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville ; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit :

UN TERRAIN IRREGULIER

situé dans le faubourg Saulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Roufignac et la Course, mesurant environ cent vingt pieds, 4 pouces de face sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds sur la ligne du côté vers la rue Roufignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française).

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de Nlle Levée, [illegible] et Lacourse elle fleuve, et ayant à peu près 486 pieds, 7 pouces de face, faisant face à la Levée, mesure anglaise, environ 660 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc, etc. Les dits terrains, etc. sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défendeur, pour payer et satisfaire la dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 9 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions : comptant.

15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à l'heure après-midi.

L'esclave mulatresse nommée CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 12 de février prochain, à une heure de l'après midi l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT.

Robert Ferriday & co. contre Robert A. Wright.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.

Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE—Erasme Legoaster contre H de Courvel—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le lundi 23 de février prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit.

Un terrain situé sur le chemin du Bayou, ayant environ un arpent et 45 pieds de face sur la dite route, et trois arpens de profondeur, y compris toutes les bâtisses situées sur le dit terrain, borné d'un côté par la propriété de François Perrault, et de l'autre côté par la propriété de Marianne Wiltz, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : $3500 comptant avec intérêt, frais de protêt et frais de procès, $3500 à un an de crédit en billets endossés à satisfaction, du 1er de décembre 1834 et hypothèque spéciale. G W MORGAN, shérif.

21 janv

COUR DE DISTRICT.—Les exécuteurs test. de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et comme suit : Ce Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, ayant 51 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. le 25 de mai 1830 et connu sous le No. [illegible], y compris les bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété mise en vente pour la seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant cautionnement à satisfaction portant intérêt au taux de — pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

20 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—J. Vicsca vs. veuve Raymon Mon, épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie, de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 heure après-midi.

L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.—No. 7591 des [illegible] tres.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi 28 de février prochain, à 1 heure après midi, les propriétés décrites ci-après, savoir :

5 terrains dans le faubourg Ste. Marie, désignés sur un plan particulier dressé par Chs. F. Zimpel, daté 21 mars 1833, sous les nos. 1, 2, 3, 4 et 5, tous ces lots ayant face à la rue Foucher, ensemble avec les maisons et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire de Samuel Herman et als.

Conditions : comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

BLANC DE BALEINE.

200 Caisses blanc de baleine en débarquement du navire Henry Rowland, et à vendre par

F. H. PETITPAIN,

[illegible] Chartres & Toulouse.